



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20
Fax : 05 56 66 89 57

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 4 ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

La séance s'est déroulée dans la salle du conseil

Mardi 7 avril 2015 de 17 h 35 à 19 h 35

Date de convocation : 24 mars 2015

Membres absents : 1

Quorum : 15

Membres absents excusés : 5

Nombre de membres présents : 22

Personne(s) invitée(s) : Mme Niotout (fondé de pouvoir de l'agence comptable)

Président : M. Barrat, Principal

Secrétaire de séance : Mme Sentout

Le Secrétaire : Mme Sentout

Le Président : M. Barrat

ORDRE DU JOUR

I Conseil d'Administration

- Ordre du jour
- Adoption du PV du CA du 2 mars 2015

-

II Fonctionnement de l'établissement

- Conventions - contrats

III Affaires budgétaires et financières

- Compte financier et résultat de l'exercice 2014
- Affectation du résultat de l'exercice 2014
- Décisions budgétaires modificatives

IV Action éducatrice

- Préparation rentrée 2015 : suivi de l'emploi de la dotation en heures (TSM)
- Organisation du temps scolaire : calendrier de la fin d'année scolaire
- Orientation post-3^e
- Affectation en 6^e
- Calendrier pédagogique à venir

V Questions diverses

Néant.

- Calendrier scolaire 2015-2016
- Bilan opération « semaine de l'audition »

Nombre de pages : 12

Nombre de documents annexés pour les membres du conseil :

- calendrier de la fin d'année 2014-2015

OBJET I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

17h35. M. BARRAT ouvre la séance. 22 membres sont présents. Le quorum (15) est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Sont excusés : M. Chauvet (conseiller général), Mme Colin (personnalité qualifiée), Mme Cantau (personnel éducation), Mme Bernard (Mairie), Mme Dananik (CPE).

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à la décision de roulement prise lors du CA du 15.10.2012, c'est au tour des représentants des agents d'assurer le secrétariat de séance.

Mme SENTOUT est désignée secrétaire de séance.

I / 1 Ordre du jour :

M. BARRAT indique qu'il dira quelques mots, en fin de séance, relatifs au calendrier officieux 2015-2016 présenté dernièrement par le ministère et sur l'opération « semaine de l'audition ».

Sinon ordre du jour inchangé.

I / 2 Adoption du PV de la séance du 2 mars 2015 :

Ni réserve ni commentaire.

RESULTAT DU VOTE :

CONTRE : **ABSTENTIONS :** **POUR : 22**

OBJET II – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

II / 1 Contrats et conventions :

- **Avenant à la convention du 10 octobre 2014** qui actait un partenariat entre la Ville de La Teste et le collège – en vue de l'organisation du spectacle de fin d'année dont deux représentations seront données en juin 2015 (salle Cravey et lors de la manifestation Expressions libres). Cette convention prévoyait le détachement par la Ville de La Teste d'un animateur titulaire du BAFA pour animer des séances de découverte et de pratique des arts du cirque auprès des 28 élèves de la 5^e F dans le cadre de l'atelier Théâtre.

Cet avenant **a pour objet de prolonger le détachement de l'animateur de 14 séances supplémentaires** de deux heures chacune jusqu'en juin 2015.

Les autres dispositions de la convention du 10 octobre restent inchangées.

RESULTAT DU VOTE – acte transmissible :

CONTRE : **ABSTENTIONS :** **POUR : 22**

- **Convention de partenariat**, entre la Ville de La Teste et le collège, relative à l'organisation d'activités sportives et de loisirs, au sein de l'établissement, pendant la pause méridienne, au cours de 5 séances du mois de mai jusqu'à la fin des cours. Un animateur du service Jeunesse de la Ville de La Teste, titulaire du BEESAPT, sera détaché à cet effet.

RESULTAT DU VOTE – acte transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22

OBJET III – AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

III / 1 Compte financier et résultat de l'exercice 2014

M. BARRAT fait quelques rappels sur le fond, sur la procédure de présentation et d'adoption :

Il indique que, comme le budget est un document prévisionnel qui précède l'ouverture d'un exercice, le compte financier, lui, **est un document de clôture de cet exercice.**

C'est un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable. Il est préparé chaque année pour le dernier exercice clos. L'exercice 2014 en l'occurrence.

Sa principale fonction est de retracer l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice clos par l'ordonnateur et le comptable. **Concrètement**, d'une part, **il rend compte de l'exécution du budget** (tant en dépenses qu'en recettes) et **du résultat de l'exercice**, d'autre part, **il présente le bilan.**

Il permet ainsi au conseil d'administration de vérifier la bonne exécution du budget voté l'année précédente et à l'ordonnateur de certifier que le montant des ordres de recettes et des ordres de dépenses est conforme à ses écritures.

Sur le plan de la procédure, l'article R.421-77 du code de l'éducation dispose que le conseil d'administration arrête le compte financier après avoir entendu le comptable, avant l'expiration du 4^e mois suivant la clôture de l'exercice, **soit avant le 30 avril.**

Sa présentation au CA comprend deux parties :

- **Le compte rendu de gestion de l'ordonnateur**, présenté par Mme LLATAS, notre gestionnaire, qui rend compte de l'exécution du budget en regard du budget adopté initialement et éventuellement modifié par la suite.

- **L'analyse financière du comptable**, présentée par Mme NIOTOUT, fondé de pouvoir de l'agence comptable, qui informe de l'état du patrimoine, des stocks, des créances et des reliquats de subventions, et explique les différents

indicateurs financiers présentés en donnant, en quelque sorte, **une image de la santé financière de l'établissement, notamment ses marges d'autofinancement.**

Son adoption ou non par le CA nécessite deux délibérations faisant l'objet de **deux actes distincts** et donc de **deux votes séparés** :

- un premier : **l'acte d'adoption du compte financier « sans réserve »** (selon la formule consacrée) ;
- un second : **l'acte d'affectation du résultat** (positif ou négatif) qui précise la répartition entre les différents services (principalement le service général et le service annexe d'hébergement).

M. BARRAT donne la parole à Madame LLATAS puis à Mme NIOTOUT.

I – LE COMPTE RENDU DE GESTION du gestionnaire

Les éléments de gestion budgétaire soumis à la délibération du CA par le chef d'établissement sont présentés par la gestionnaire (sous forme de diaporama) :

LES CATEGORIES DE RECETTES ET LES DEPENSES PAR ACTIVITE :

Les indicateurs de gestion retracent l'origine des recettes, ainsi que la part de chacune dans le budget global :

- Les recettes PROPRES : la contribution des familles à la restauration et aux voyages, commensaux, reversements divers (pertes manuels, carnets) ristourne de la compagnie de chauffe, caisse de solidarité représentent 29 %
- Les recettes d'ETAT : Mairie, Ministère du travail, Agence de services et de paiement (contrats aidés) représentent : 49%
- Les recettes du CONSEIL GENERAL : la subvention de fonctionnement, des contributions spécifiques de maintenance, et à caractère social représentent 18%
- Les recettes du MEN : les bourses représentent 4%.

Ils retracent aussi, **la destination des recettes**, aux travers des services et activités, leur part sur le total des dépenses.

Aux dépenses traditionnelles listées ci-dessous :

Pédagogie : 40085,62 € (4%)

Voyages : 35311,96 € (3%)

Aides sociales : 41018,37 € (4%)

Viabilisation : 63342,41 € (6%)

Logistique générale : 101969,85 € (10%)

Restauration : 260651,34 € (25%)

Contrat aidés : 493865 € (48%)

S'ajoute **une dotation aux amortissements** de : 3764,97 €

En l'absence de créances contentieuses, l'établissement n'a pas réalisé de provision pour risques et charges.

LES CREDITS INEMPLOYES :

Les activités pédagogiques :

Les crédits, dits affectés, tels que les manuels scolaires sont reportés sur l'exercice suivant exercice : 3169,54 €

Les autres crédits inemployés s'intègrent au résultat et participent à la constitution de réserves.

Tous les crédits pédagogiques ont été consommés (solde : - 802,17 €).

La logistique pédagogique a économisé sur les dépenses de reprographie (219,96 €).

Les crédits inemployés du projet d'établissement (2461,51 €) sont constitués du solde des projets réalisés et des actions non réalisées (forum des métiers, jeunes sante sida, printemps des poètes, intervention journaliste, classes citadines).

La logistique générale :

Recouvre les dépenses de viabilisation et la maintenance immobilière, dont le montant total des dépenses, s'élève à 165312,26 €. Elle a permis la remise en état du patrimoine suite au vandalisme, et des travaux de sécurisation (réparation des portails, poses de grilles aux fenêtres, remplacement des cylindres de portes et des vitrages).

L'analyse sur 7 ans, d'un panel de dépenses significatives : viabilisation, reprographie, communication, montre :

Une dépense d'énergie, en hausse, alors que nous avons bénéficié d'une importante ristourne sur le chauffage (3643,69 €).

Par ailleurs, la dépense d'eau est basée sur une estimation, faute de comptage.

Une dépense de reprographie à la baisse.

Des frais de communication, ligne affranchissement à la hausse.

Un objectif d'économie est fixé sur ces dépenses compressibles : développer l'envoi des bulletins trimestriels, par la voie numérique.

Le service de restauration :

Ce service montre une augmentation du nombre des demis -pensionnaires : + 1 %. On note une augmentation du nombre de boursiers, et des aides sociales d'état et du Conseil général (bourse et commission d'accès à la DP).

Le prix moyen journalier pour l'achat de denrées est de 1,902 €. Le coût moyen journalier de restauration est de 3,25 €. L'approvisionnement auprès de la centrale d'achat permet de respecter le crédit journalier.

II – LE RESULTAT ET LA CAF

Le résultat de l'exercice est positif : + 3344,02 €.

Il se repartit de la manière suivante :

- négatif pour le service général : - 573 €
- positif pour le service de restauration : + 3917,02 €

La capacité d'autofinancement s'élève à + 7108,99 €

Conséquence du résultat positif de + 3344,02 €, auquel on ajoute les amortissements: 3764,97 €.

Les réserves libres, après affectation du résultat par le CA, s'élèvent à :

- Pour le service général :

64612,58 € (à la clôture 2013) – 573 € (résultat 2014) – 1407,7 € (achats immobilisés) = 62631,88 €

- Pour le service de restauration :

23813,83 € (à la clôture 2013) – 4004,66 € (résultat 2014) – 2498,4 € (achats immobilisés) = 17310,77 €

Il dispose d'un stock alimentaire de : 17502,50 €.

18 h 30 - Départ de Mme COLLETTE-REGNIER.

III – L'ANALYSE FINANCIERE du comptable

L'agent comptable, dûment représentée par son fondé de pouvoir, présente les ratios d'analyse comptable.

- **Aucune créance contentieuse.**

- **Le taux de recouvrement** de créances demeure très faible : 1,92 %.

Ces deux indicateurs sont significatifs de la juste et efficace implication du service intendance dans les diverses étapes du recouvrement amiable.

- **Le fonds de roulement.** Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

Il est passé de 117503,11 € en 2012 à 98507,23 € en 2013, et remonte à 101710, 12 € en 2014. Il demeure suffisant.

- **Les jours de fonds de roulement.** Le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie est de 39,55.

- **Le besoin en fonds de roulement.** Il représente la différence entre l'actif circulant (créances) et les dettes. Son montant pour l'exercice 2014 est négatif : - 33505, 28 €.

- **La trésorerie.** C'est la différence entre le besoin en fonds de roulement et le fonds de roulement .elle s'élève à : 135215,40 €

Les jours de trésorerie. L'établissement dispose de 47,40 jours d'avance de trésorerie.

Taux de vétusté du patrimoine. Le patrimoine de l'établissement est **vétuste** : 90,30 %.

RESULTAT DU 1^{er} VOTE – acte transmissible :

Adoption du COFI « sans réserve »

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 21

RESULTAT DU 2nd VOTE – acte transmissible :

Affectation du résultat

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 21

III / 2 Décisions budgétaires modificatives

Trois lignes de prélèvements sont proposées, pour un total de 16300 € :

- Un prélèvement de 6000 €, sur les réserves du Service Restauration et Hébergement pour abonder le crédit nourriture. Cette ouverture de crédits permettra, d'une part, de maintenir le niveau des menus proposés, d'introduire des produits d'appellation bio, selon les préconisations du conseil général, et d'autre part, de compenser l'augmentation du pourcentage de reversement aux charges de personnels du conseil général.

- Un prélèvement de 5500 €, sur les réserves du Service Général, pour abonder le service ALO (maintenance), afin de remplacer les vitrages, en attente de remboursement par l'assurance.

- Un prélèvement de 4800 €, sur les réserves du Service Général, pour abonder le service ALO (logistique administrative), pour l'équipement bureautique et cartouches d'encre.

M. BARRAT propose de procéder à un vote commun pour les 3 DBM.

RESULTAT DU VOTE (commun) – acte transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 21

OBJET IV – AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE

IV / 1 Préparation de la rentrée 2015 : suivi de la dotation 2015-2016

M. BARRAT fait distribuer un document (suivi des moyens) pour commenter les modifications intervenues dans la répartition de la DGH.

Il rappelle qu'une fois votée la proposition de répartition des heures allouées, le gestionnaire académique reprend la main et croise toutes les données qui remontent des établissements. Cette opération de rapprochement lui permet d'ajuster les différentes répartitions en adaptant l'offre à la demande à volumes horaires constants.

C'est ainsi que la répartition votée le 2 mars a évolué en 2 étapes :

1/ ajustement du BMP prévu en Anglais qui est ramené 9 à 6 heures. Cette réduction du nombre d'HP attendues est compensée par une augmentation équivalente des HSA dans cette discipline (qui passe de 0 à 3 HSA).

2/ ajustement du CSD prévu en Arts plastiques qui est ramené de 6 à 5 heures (au collège de Marcheprime). Cette réduction du nombre d'HP données est compensée par l'augmentation équivalente de notre besoin (en HP) dans cette discipline, soit 1 heure (= 1 heure pour service dans des établissements situés dans deux communes) ;

La dotation globale horaire du collège est donc passée de **833,50 heures** (800,40 HP + 33,10 HSA) à **834,50 heures** (798,40 HP + 36,10 HSA).

M. BARRAT indique enfin que la dotation globale, comme sa répartition, peuvent encore évoluer jusqu'à la toute fin d'année, en fonction, notamment des effectifs attendus définitifs. Un point définitif sera donc réalisé lors du dernier CA de l'année.

IV / 2 Organisation du temps scolaire

M. BARRAT fait distribuer un document qui précise le calendrier de la fin d'année scolaire. Il en fait lecture.

RESULTAT DU VOTE – acte transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 21

IV / 3 Orientation post-3^e :

M. BARRAT indique le calendrier de la procédure.

Les **fiches de dialogue** seront distribuées une nouvelle fois avec la **fiche AFFELNET** de demande d'affectation en LEGT ou LP ou 1^{ère} année de CAP selon le calendrier suivant :

- Date de distribution : lundi 4 mai 2015 (pour tous les niveaux)
- Date limite de retour : mercredi 13 mai 2015
- Arrêt des notes 3^e : vendredi 29 mai 2015 – 17 heures
- Conseils de classes des 3^e : mardi 2 et jeudi 4 juin 2015 (décisions d'orientation du chef d'établissement)

Précisions pour les autres niveaux :

- Arrêt des notes 6^e, 5^e et 4^e : vendredi 5 juin 2015 – 17 heures
- Conseils de classes : à partir du jeudi 11 juin 2015

Signalé : les dates de la commission d'appel 3^e et des 1^{er} et 2nd tour de traitement informatique final AFFELNET (fin juin et début juillet) ne sont pas encore fixées.

IV / 4 Affectation 6^e :

M. BARRAT indique le calendrier des différentes étapes menant à l'inscription en 6^e.

- Visites des cm2 : selon les écoles, du 28 mai au 5 juin
- Conseils de fin de cycle des écoles élémentaires du secteur (dès la fin de campagne de saisie des vœux des familles de CM2) : du 18 au 29 mai 2015.
- Distribution des dossiers d'inscription dans les écoles de secteur : vendredi 22 mai 2015.
- Portes ouvertes au collège (familles des élèves CM2) : lundi 8 juin 2015 – entre 17h30 et 19h30.
- Inscription des élèves de 6^e (par école de secteur et par ordre alphabétique) : du mercredi 18 au mercredi 24 juin (9h – 18h).

18 h 50 – Départ de Madame BERNARD.

IV / 5 Agenda pédagogique du collège :

M. GROSSELIN donne les principales dates à retenir jusqu'à la fin de l'année :

- ASSR 1 : se poursuit jusqu'au 10 avril (élèves de 5^e)
- Voyage en Espagne : du 13 au 17 avril (4eB et 3eB EURO)

- Sortie Géologie : du 4 au 7 mai (classes de 5^e)
- **Mercredi 6 mai (14 h à 17 h)** : récupération de la 2^e partie du vendredi 15 mai (pont de l'Ascension) : se dérouleront les cours S1 S2 et S3 d'un vendredi A)
- Spectacle de l'atelier théâtre : mardi 16 juin (salle Cravey) – 20 heures
- Concert : jeudi 18 juin (salle Cravey) – 20 heures

18 h 55 – Départ de M. AUDEBERT.

OBJET V – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses à l'ordre du jour mais M. BARRAT souhaite évoquer le calendrier 2015-2016 et l'opération « semaine de l'audition » à laquelle le collège a participé.

Calendrier 2015-2016 :

M. BARRAT évoque le calendrier scolaire 2015-2016 présenté dernièrement. Il indique que, par prudence, le calendrier de rentrée du collège sera présenté lors du dernier CA en juin prochain.

M. LENOIR demande que les trois périodes pédagogiques 2015-2016 soient présentées en même temps. M. BARRAT précise que cela sera le cas.

Mme LAMARE en profite pour demander que les élèves accueillant chez eux un correspondant anglais n'aient pas trop de contrôles pendant cette période.

Pour finir, un bref échange s'instaure sur la réforme du collège. M. BARRAT indique les quelques éléments connus à ce jour (grille horaire) en précisant qu'il est prudent d'attendre les conclusions définitives du conseil supérieur de l'éducation et les décrets correspondants avant de s'autoriser de plus amples commentaires.

Semaine de l'audition :

M. BARRAT indique que le collège a participé à cette opération du 23 au 27 mars 2015 et que cette opération a mobilisé les participants depuis le mois de janvier. Il commente principalement l'exposition sur ce thème dans le hall, l'audio-test réalisé sur l'ensemble des élèves de 3^e ne relevant qu'un seul cas de déficience légère ainsi que l'ensemble des mesures du volume sonore effectuées en divers sites du collège. A ce titre, il précise que les relevés sont conformes aux recommandations officielles. Il note cependant qu'une réflexion pourrait être conduite pour la réduction du volume sonore (qui se situe en zone limite) dans le restaurant.

M. BARRAT rappelle la réunion du 16 avril sur le thème des fournitures scolaires et donne rendez-vous pour le prochain conseil d'administration, le mardi 30 juin 2015 (précédé de la commission permanente) qui sera consacré

notamment, à la structure pédagogique 2015-2016, aux voyages programmés et à l'organisation de la rentrée 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.